

M A I R I E  
D E  
**LA FEUILLÉE**



La Feuillée, le 9 juillet 2019

**M. LE PREFET DU FINISTERE**  
42 boulevard Duplex  
CS 16033  
29320 QUIMPER CEDEX

Lettre recommandée avec accusé de réception

**OBJET : Dossier de modification n°1 du PLU de la commune de LA FEUILLEE**

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous informer que par arrêté du Maire n°2019-023 en date du 25/05/2019, une modification n°1 du PLU de la commune de LA FEUILLEE a été prescrite.

**Cette modification a été engagée afin de :**

- 1) Intégrer l'inventaire bocager réalisé par le PNRA sur l'ensemble du territoire communal
- 2) Intégrer l'inventaire communal des zones humides réalisé par le bureau d'études X. HARDY, avec le concours de l'EPAGA
- 3) Adapter le règlement écrit pour autoriser les extensions et les annexes aux habitations existantes en zones N et A.

Conformément à l'article L153-40 du code de l'urbanisme, je vous notifie le dossier de modification du PLU.

Vous trouverez ci-joint un exemplaire du dossier de modification accompagnée des extraits cartographiques.

Je vous remercie de bien vouloir m'adresser vos retours éventuels pour le 1<sup>er</sup> septembre.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'expression de ma considération distinguée.



*(Signature)*  
Le Maire  
Régis Le Goff

**Diffusion :**

Préfet du Finistère  
Président du Conseil Régional de Bretagne  
Présidente du Conseil Départemental du Finistère  
Président de la CCI Bretagne Ouest  
Président de la Chambre d'Agriculture du Finistère  
Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Finistère  
Présidente du Parc Naturel Régional d'Armorique,  
Président de Monts d'Arrée Communauté (Chargé du programme de Local de l'Habitat)  
Conseil Régional – DITMO (organisateur de transport au sens de l'article L. 1221-1 du Codes des transports  
DREAL Bretagne – Service d'appui technique à la MR Ae Bretagne  
Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers

Hent Menez Are - 29690 LA FEUILLEE

Tél. 02 98 99 61 52 - Fax 02 98 99 68 55 - E-mail : mairielafeuillee@wanadoo.fr

MAIRIE  
DE  
**LA FEUILLÉE**



La Feuillée, le 9 juillet 2019

Conseil Régional de Bretagne  
283, avenue du Général Patton  
35000 Rennes

Lettre recommandée avec accusé de réception

A l'attention de **Cédric Cherfils - Chargé d'études et de projets de mobilité (DITMO)**  
et **Arnaud Degouys - Chargé de la planification régionale et du SRADDET (DIRAM)**

**OBJET : Dossier de modification n°1 du PLU de la commune de LA FEUILLEE**

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous informer que par arrêté du Maire n°2019-023 en date du 25/05/2019, une modification n°1 du PLU de la commune de LA FEUILLEE a été prescrite.

**Cette modification a été engagée afin de :**

- 1) Intégrer l'inventaire bocager réalisé par le PNRA sur l'ensemble du territoire communal**
- 2) Intégrer l'inventaire communal des zones humides réalisé par le bureau d'études X. HARDY, avec le concours de l'EPAGA**
- 3) Adapter le règlement écrit pour autoriser les extensions et les annexes aux habitations existantes en zones N et A.**

Conformément à l'article L153-40 du code de l'urbanisme, je vous notifie le dossier de modification du PLU.

Vous trouverez ci-joint un exemplaire du dossier de modification accompagnée des extraits cartographiques.

Je vous remercie de bien vouloir m'adresser vos retours éventuels pour le 1<sup>er</sup> septembre.

Je vous prie de croire, Messieurs, à l'expression de ma considération distinguée.



Le Maire  
Régis Le Goff

**Diffusion :**

Préfet du Finistère  
Président du Conseil Régional de Bretagne  
Présidente du Conseil Départemental du Finistère  
Président de la CCI Bretagne Ouest  
Président de la Chambre d'Agriculture du Finistère  
Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Finistère  
Présidente du Parc Naturel Régional d'Armorique,  
Président de Monts d'Arrée Communauté (Chargé du programme de Local de l'Habitat)  
Conseil Régional – DITMO (organisateur de transport au sens de l'article L. 1221-1 du Codes des transports  
DREAL Bretagne – Service d'appui technique à la MRAe Bretagne  
Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers

Hent Menez Are - 29690 LA FEUILLEE

Tél. 02 98 99 61 52 - Fax 02 98 99 68 55 - E-mail : mairielafeuillee@wanadoo.fr

M A I R I E  
D E  
**LA FEUILLÉE**



La Feuillée, le 9 juillet 2019

**Madame la Présidente  
du Conseil départemental du Finistère  
32, boulevard Dupleix  
29196 QUIMPER CEDEX**

Lettre recommandée avec accusé de réception

**OBJET : Dossier de modification n°1 du PLU de la commune de LA FEUILLEE**

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous informer que par arrêté du Maire n°2019-023 en date du 25/05/2019, une modification n°1 du PLU de la commune de LA FEUILLEE a été prescrite.

**Cette modification a été engagée afin de :**

- 1) Intégrer l'inventaire bocager réalisé par le PNRA sur l'ensemble du territoire communal**
- 2) Intégrer l'inventaire communal des zones humides réalisé par le bureau d'études X. HARDY, avec le concours de l'EPAGA**
- 3) Adapter le règlement écrit pour autoriser les extensions et les annexes aux habitations existantes en zones N et A.**

Conformément à l'article L153-40 du code de l'urbanisme, je vous notifie le dossier de modification du PLU.

Vous trouverez ci-joint un exemplaire du dossier de modification accompagnée des extraits cartographiques.

Je vous remercie de bien vouloir m'adresser vos retours éventuels pour le 1<sup>er</sup> septembre.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'expression de ma considération distinguée.



  
Le Maire  
Régis Le Goff

Diffusion :

Préfet du Finistère  
Président du Conseil Régional de Bretagne  
Présidente du Conseil Départemental du Finistère  
Président de la CCI Bretagne Ouest  
Président de la Chambre d'Agriculture du Finistère  
Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Finistère  
Présidente du Parc Naturel Régional d'Armorique,  
Président de Monts d'Arrée Communauté (Chargé du programme de Local de l'Habitat)  
Conseil Régional – DITMO (organisateur de transport au sens de l'article L. 1221-1 du Codes des transports  
DREAL Bretagne – Service d'appui technique à la MRAe Bretagne  
Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers

M A I R I E  
D E  
**LA FEUILLÉE**



La Feuillée, le 9 juillet 2019

**Monsieur le Président  
De la CCI Bretagne Ouest  
145 avenue de Keradenec  
CS 76029  
29330 QUIMPER Cedex**

Lettre recommandée avec accusé de réception

**OBJET : Dossier de modification n°1 du PLU de la commune de LA FEUILLEE**

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que par arrêté du Maire n°2019-023 en date du 25/05/2019, une modification n°1 du PLU de la commune de LA FEUILLEE a été prescrite.

**Cette modification a été engagée afin de :**

- 1) Intégrer l'inventaire bocager réalisé par le PNRA sur l'ensemble du territoire communal**
- 2) Intégrer l'inventaire communal des zones humides réalisé par le bureau d'études X. HARDY, avec le concours de l'EPAGA**
- 3) Adapter le règlement écrit pour autoriser les extensions et les annexes aux habitations existantes en zones N et A.**

Conformément à l'article L153-40 du code de l'urbanisme, je vous notifie le dossier de modification du PLU.

Vous trouverez ci-joint un exemplaire du dossier de modification accompagnée des extraits cartographiques.

Je vous remercie de bien vouloir m'adresser vos retours éventuels pour le 1<sup>er</sup> septembre.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma considération distinguée.



Le Maire  
Régis Le Goff

**Diffusion :**

Préfet du Finistère  
Président du Conseil Régional de Bretagne  
Présidente du Conseil Départemental du Finistère  
Président de la CCI Bretagne Ouest  
Président de la Chambre d'Agriculture du Finistère  
Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Finistère  
Présidente du Parc Naturel Régional d'Armorique,  
Président de Monts d'Arrée Communauté (Chargé du programme de Local de l'Habitat)  
Conseil Régional – DITMO (organisateur de transport au sens de l'article L. 1221-1 du Codes des transports  
DREAL Bretagne – Service d'appui technique à la MRAe Bretagne  
Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers

Hent Menez Are - 29690 LA FEUILLÉE

Tél. 02 98 99 61 52 - Fax 02 98 99 68 55 - E-mail : mairielafeuillee@wanadoo.fr

MAIRIE  
DE  
**LA FEUILLÉE**



La Feuillée, le 9 juillet 2019

**Monsieur le Président  
de la Chambre d'Agriculture du Finistère  
5 allée Sully  
29000 QUIMPER**

Lettre recommandée avec accusé de réception

**OBJET : Dossier de modification n°1 du PLU de la commune de LA FEUILLEE**

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que par arrêté du Maire n°2019-023 en date du 25/05/2019, une modification n°1 du PLU de la commune de LA FEUILLEE a été prescrite.

**Cette modification a été engagée afin de :**

- 1) Intégrer l'inventaire bocager réalisé par le PNRA sur l'ensemble du territoire communal**
- 2) Intégrer l'inventaire communal des zones humides réalisé par le bureau d'études X. HARDY, avec le concours de l'EPAGA**
- 3) Adapter le règlement écrit pour autoriser les extensions et les annexes aux habitations existantes en zones N et A.**

Conformément à l'article L153-40 du code de l'urbanisme, je vous notifie le dossier de modification du PLU.

Vous trouverez ci-joint un exemplaire du dossier de modification accompagnée des extraits cartographiques.

Je vous remercie de bien vouloir m'adresser vos retours éventuels pour le 1<sup>er</sup> septembre.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma considération distinguée.



Le Maire  
Régis Le Goff

**Diffusion :**

Préfet du Finistère  
Président du Conseil Régional de Bretagne  
Présidente du Conseil Départemental du Finistère  
Président de la CCI Bretagne Ouest  
Président de la Chambre d'Agriculture du Finistère  
Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Finistère  
Présidente du Parc Naturel Régional d'Armorique,  
Président de Monts d'Arrée Communauté (Chargé du programme de Local de l'Habitat)  
Conseil Régional – DITMO (organisateur de transport au sens de l'article L. 1221-1 du Codes des transports  
DREAL Bretagne – Service d'appui technique à la MRAe Bretagne  
Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers

MAIRIE  
DE  
**LA FEUILLÉE**



La Feuillée, le 9 juillet 2019

**Monsieur le Président de la Chambre  
des Métiers et de l'Artisanat du Finistère  
24 rue de la Chapelle de Cuzon  
29000 QUIMPER**

Lettre recommandée avec accusé de réception

**OBJET : Dossier de modification n°1 du PLU de la commune de LA FEUILLEE**

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que par arrêté du Maire n°2019-023 en date du 25/05/2019, une modification n°1 du PLU de la commune de LA FEUILLEE a été prescrite.

**Cette modification a été engagée afin de :**

- 1) Intégrer l'inventaire bocager réalisé par le PNRA sur l'ensemble du territoire communal**
- 2) Intégrer l'inventaire communal des zones humides réalisé par le bureau d'études X. HARDY, avec le concours de l'EPAGA**
- 3) Adapter le règlement écrit pour autoriser les extensions et les annexes aux habitations existantes en zones N et A.**

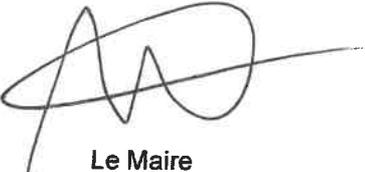
Conformément à l'article L153-40 du code de l'urbanisme, je vous notifie le dossier de modification du PLU.

Vous trouverez ci-joint un exemplaire du dossier de modification accompagnée des extraits cartographiques.

Je vous remercie de bien vouloir m'adresser vos retours éventuels pour le 1<sup>er</sup> septembre.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma considération distinguée.



  
**Le Maire  
Régis Le Goff**

**Diffusion :**

Préfet du Finistère  
Président du Conseil Régional de Bretagne  
Présidente du Conseil Départemental du Finistère  
Président de la CCI Bretagne Ouest  
Président de la Chambre d'Agriculture du Finistère  
Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Finistère  
Présidente du Parc Naturel Régional d'Armorique,  
Président de Monts d'Arrée Communauté (Chargé du programme de Local de l'Habitat)  
Conseil Régional – DITMO (organisateur de transport au sens de l'article L. 1221-1 du Codes des transports  
DREAL Bretagne – Service d'appui technique à la MRAe Bretagne  
Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers

MAIRIE  
DE  
**LA FEUILLÉE**



La Feuillée, le 9 juillet 2019

**Madame la Présidente  
Du Parc Naturel Régional d'Armorique  
15 Place aux Foires  
29590 LE FAOU**

Lettre recommandée avec accusé de réception

**OBJET : Dossier de modification n°1 du PLU de la commune de LA FEUILLEE**

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous informer que par arrêté du Maire n°2019-023 en date du 25/05/2019, une modification n°1 du PLU de la commune de LA FEUILLEE a été prescrite.

**Cette modification a été engagée afin de :**

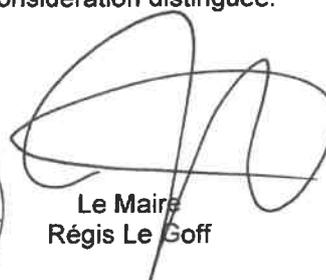
- 1) Intégrer l'inventaire bocager réalisé par le PNRA sur l'ensemble du territoire communal**
- 2) Intégrer l'inventaire communal des zones humides réalisé par le bureau d'études X. HARDY, avec le concours de l'EPAGA**
- 3) Adapter le règlement écrit pour autoriser les extensions et les annexes aux habitations existantes en zones N et A.**

Conformément à l'article L153-40 du code de l'urbanisme, je vous notifie le dossier de modification du PLU.

Vous trouverez ci-joint un exemplaire du dossier de modification accompagnée des extraits cartographiques.

Je vous remercie de bien vouloir m'adresser vos retours éventuels pour le 1<sup>er</sup> septembre.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma considération distinguée.



**Le Maire  
Régis Le Goff**

Diffusion :

Préfet du Finistère  
Président du Conseil Régional de Bretagne  
Présidente du Conseil Départemental du Finistère  
Président de la CCI Bretagne Ouest  
Président de la Chambre d'Agriculture du Finistère  
Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Finistère  
Présidente du Parc Naturel Régional d'Armorique,  
Président de Monts d'Arrée Communauté (Chargé du programme de Local de l'Habitat)  
Conseil Régional – DITMO (organisateur de transport au sens de l'article L. 1221-1 du Codes des transports  
DREAL Bretagne – Service d'appui technique à la MRAe Bretagne  
Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers

MAIRIE  
DE  
**LA FEUILLÉE**



La Feuillée, le 9 juillet 2019

**Monsieur le Président  
de Monts d'Arrée Communauté  
Chargé du programme Local de l'Habitat  
12 Route de Plonévez du Faou  
29530 LOQUEFFRET**

Lettre recommandée avec accusé de réception

**OBJET : Dossier de modification n°1 du PLU de la commune de LA FEUILLEE**

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que par arrêté du Maire n°2019-023 en date du 25/05/2019, une modification n°1 du PLU de la commune de LA FEUILLEE a été prescrite.

Cette modification a été engagée afin de :

- 1) Intégrer l'inventaire bocager réalisé par le PNRA sur l'ensemble du territoire communal
- 2) Intégrer l'inventaire communal des zones humides réalisé par le bureau d'études X. HARDY, avec le concours de l'EPAGA
- 3) Adapter le règlement écrit pour autoriser les extensions et les annexes aux habitations existantes en zones N et A.

Conformément à l'article L153-40 du code de l'urbanisme, je vous notifie le dossier de modification du PLU.

Vous trouverez ci-joint un exemplaire du dossier de modification accompagnée des extraits cartographiques.

Je vous remercie de bien vouloir m'adresser vos retours éventuels pour le 1<sup>er</sup> septembre.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma considération distinguée.



**Le Maire  
Régis Le Goff**

Diffusion :

Préfet du Finistère  
Président du Conseil Régional de Bretagne  
Présidente du Conseil Départemental du Finistère  
Président de la CCI Bretagne Ouest  
Président de la Chambre d'Agriculture du Finistère  
Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Finistère  
Présidente du Parc Naturel Régional d'Armorique,  
Président de Monts d'Arrée Communauté (Chargé du programme de Local de l'Habitat)  
Conseil Régional – DITMO (organisateur de transport au sens de l'article L. 1221-1 du Codes des transports  
DREAL Bretagne – Service d'appui technique à la MRAe Bretagne  
Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers

MAIRIE  
DE  
**LA FEUILLÉE**



La Feuillée, le 9 juillet 2019

**Monsieur le Président  
du Conseil Régional de Bretagne  
283, avenue du Général Patton  
CS 21 101  
35 711 Rennes Cedex**

Lettre recommandée avec accusé de réception

**OBJET : Dossier de modification n°1 du PLU de la commune de LA FEUILLEE**

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que par arrêté du Maire n°2019-023 en date du 25/05/2019, une modification n°1 du PLU de la commune de LA FEUILLEE a été prescrite.

**Cette modification a été engagée afin de :**

- 1) Intégrer l'inventaire bocager réalisé par le PNRA sur l'ensemble du territoire communal**
- 2) Intégrer l'inventaire communal des zones humides réalisé par le bureau d'études X. HARDY, avec le concours de l'EPAGA**
- 3) Adapter le règlement écrit pour autoriser les extensions et les annexes aux habitations existantes en zones N et A.**

Conformément à l'article L153-40 du code de l'urbanisme, je vous notifie le dossier de modification du PLU.

Vous trouverez ci-joint un exemplaire du dossier de modification accompagnée des extraits cartographiques.

Je vous remercie de bien vouloir m'adresser vos retours éventuels pour le 1<sup>er</sup> septembre.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma considération distinguée.



Le Maire  
Régis Le Goff

**Diffusion :**

Préfet du Finistère  
Président du Conseil Régional de Bretagne  
Présidente du Conseil Départemental du Finistère  
Président de la CCI Bretagne Ouest  
Président de la Chambre d'Agriculture du Finistère  
Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Finistère  
Présidente du Parc Naturel Régional d'Armorique,  
Président de Monts d'Arrée Communauté (Chargé du programme de Local de l'Habitat)  
Conseil Régional – DITMO (organisateur de transport au sens de l'article L. 1221-1 du Codes des transports  
DREAL Bretagne – Service d'appui technique à la MRAe Bretagne  
Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers

Hent Menez Are - 29690 LA FEUILLÉE

Tél. 02 98 99 61 52 - Fax 02 98 99 68 55 - E-mail : mairielafeuillee@wanadoo.fr

MAIRIE  
DE  
**LA FEUILLÉE**



La Feuillée, le 9 juillet 2019

**DREAL Bretagne**  
**Service d'appui technique à la MRAe Bretagne**  
**Bâtiment l'Armorique**  
**10 rue Maurice Fabre**  
**CS 96515**  
**35065 RENNES CEDEX**

Lettre recommandée avec accusé de réception

**OBJET : Demande d'examen au cas par cas**

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous informer que par arrêté du Maire n°2019-023 en date du 25/05/2019, une modification n°1 du PLU de la commune de LA FEUILLEE a été prescrite.

**Cette modification a été engagée afin de :**

- 1) Intégrer l'inventaire bocager réalisé par le PNRA sur l'ensemble du territoire communal**
- 2) Intégrer l'inventaire communal des zones humides réalisé par le bureau d'études X. HARDY, avec le concours de l'EPAGA**
- 3) Adapter le règlement écrit pour autoriser les extensions et les annexes aux habitations existantes en zones N et A.**

Conformément à l'article R.104-8 du code de l'urbanisme, je vous transmets une demande d'examen au cas par cas, préalable à la réalisation d'une évaluation environnementale pour ce projet de modification du PLU.

Vous trouverez ci-joint un exemplaire du dossier de modification accompagnée des extraits cartographiques.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de ma considération distinguée.



  
**Le Maire**  
**Régis Le Goff**

**Diffusion :**

Préfet du Finistère  
Président du Conseil Régional de Bretagne  
Présidente du Conseil Départemental du Finistère  
Président de la CCI Bretagne Ouest  
Président de la Chambre d'Agriculture du Finistère  
Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Finistère  
Présidente du Parc Naturel Régional d'Armorique,  
Président de Monts d'Arrée Communauté (Chargé du programme de Local de l'Habitat)  
Conseil Régional – DITMO (organisateur de transport au sens de l'article L. 1221-1 du Codes des transports)  
DREAL Bretagne – Service d'appui technique à la MRAe Bretagne  
Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers

MAIRIE  
DE  
**LA FEUILLÉE**



La Feuillée, le 9 juillet 2019

A l'intention de M. LE PREFET DU FINISTERE  
Secrétariat de la CDPENAF  
Préfecture du Finistère  
42 boulevard Duplex  
CS 16033  
29320 QUIMPER CEDEX

Lettre recommandée avec accusé de réception

**OBJET : Saisine de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF).**

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous informer que par arrêté du Maire n°2019-023 en date du 25/05/2019 une modification n°1 du PLU de la commune de LA FEUILLEE a été prescrite.

**Cette modification a notamment pour objet d'adapter le règlement pour les constructions situées en zones agricoles (A) et naturelles (N).**

Conformément à l'article L151-12 du code de l'urbanisme, dans les zones agricoles, naturelles ou forestières et en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments d'habitation existants peuvent faire l'objet d'extensions ou d'annexes, dès lors que ces extensions ou annexes ne compromettent pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site.

Le règlement précise la zone d'implantation et les conditions de hauteur, d'emprise et de densité de ces extensions ou annexes permettant d'assurer leur insertion dans l'environnement et leur compatibilité avec le maintien du caractère naturel, agricole ou forestier de la zone.

**Les dispositions du règlement prévues au présent article sont soumises à l'avis de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers prévue à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime.**

Vous trouverez ci-joint un exemplaire du dossier de modification.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'expression de ma considération distinguée.



  
Le Maire  
Régis Le Goff

Diffusion :

Préfet du Finistère  
Président du Conseil Régional de Bretagne  
Présidente du Conseil Départemental du Finistère  
Président de la CCI Bretagne Ouest  
Président de la Chambre d'Agriculture du Finistère  
Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Finistère  
Présidente du Parc Naturel Régional d'Armorique,  
Président de Monts d'Arrée Communauté (Chargé du programme de Local de l'Habitat)  
Conseil Régional – DITMO (organisateur de transport au sens de l'article L. 1221-1 du Codes des transports  
DREAL Bretagne – Service d'appui technique à la MRAe Bretagne

Hent Menez Are - 29690 LA FEUILLÉE

Tél. 02 98 99 61 52 - Fax 02 98 99 68 55 - E-mail : mairielafeuillee@wanadoo.fr